

Les 21 indicateurs économiques du patronat

L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) vient de publier son *Rapport annuel 2008*.

En novembre 2004, le professeur Fontagné avait présenté son rapport *Compétitivité du Luxembourg : une paille dans l'acier*. L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) a identifié sur la base de ce rapport, une vingtaine d'indicateurs pour mesurer la situation économique du Grand-Duché.

*De notre journaliste
Jean Rhein*

En ce qui concerne la comparaison du Revenu national brut (RNB) par habitant, le Grand-Duché dépasse très largement les autres États membres de l'UE. Ce ratio est plus de deux fois plus élevé au Grand-Duché (233 en 2007) que la moyenne de l'UE (100 en 2007) et les trois pays voisins (France : 113; Allemagne : 115; Belgique : 125). L'UEL propose une comparaison entre entités régionales, dont la taille est mieux comparable à celle du Luxembourg. Selon les données d'Eurostat, en mesurant en parité de pouvoir d'achat (PPA), le PIB par habitant s'établit pour le Luxembourg à 264, pour Inner London à 303, pour Bruxelles-capitale à 241, pour

Hambourg à 202 et pour l'Île-de-France à 173.

Ces chiffres sont plus nuancés, mais ne tiennent pas compte des flux économiques avec l'arrière-pays (notamment, dans le cas du Luxembourg, des flux de revenus avec la Grande Région).

Le secteur financier est affilié à l'UEL par le biais de l'ABBL (banques) et l'ACA (assurances). Pourtant, la fédération patronale souligne, à juste titre, les risques que comporterait une trop grande dépendance «vis-à-vis d'un seul secteur économique, qu'il s'agisse aujourd'hui du secteur financier ou auparavant de la sidérurgie. Une économie qui repose essentiellement sur un seul secteur économique est d'autant plus sensible à l'évolution conjoncturelle de ce secteur. Les récentes turbulences sur les marchés financiers expliquent d'ailleurs en partie le ralentissement économique escompté pour 2008».

➤ Une politique proactive de diversification

Les conclusions de l'UEL sont pertinentes : la confédération «in-

siste sur la nécessité de diversifier davantage le secteur financier et de développer d'autres secteurs économiques pouvant constituer autant de secteurs phare complémentaires au secteur financier, notamment dans les domaines de la logistique, de l'informatique et du commerce électronique ainsi que de l'espace. À cette fin, une politique proactive de diversification économique est nécessaire».

L'UEL se montre optimiste. Elle propose «de convaincre des investisseurs potentiels ou des entreprises nouvelles ou existantes de venir s'implanter au Grand-Duché. Les mots d'ordre d'une politique de promotion efficace du site économique restent la flexibilité et la rapidité de réaction face aux changements». Tout ne peut donc pas être tellement négatif!

Toutefois, parmi les agrégats qui contribuent à une faiblesse de la compétitivité, le taux d'inflation ne cessait de croître et porte un préjudice considérable à la croissance économique. En 2007, les pays voisins ont enregistré une augmentation des prix inférieure de 0,4 à 1,1 point de pourcentage par rapport au

Luxembourg. Le taux d'inflation au Grand-Duché a été de 2,7% et se situe ainsi au-dessus de la moyenne UE qui atteignait 2,3%.

Le patronat luxembourgeois montre dans son rapport 2008, qu'il y a d'autres mesures pour combattre l'inflation. Certes, les remèdes traditionnels sont évoqués : neutralisation de la hausse de prix de certains biens et services et agencement du panier de l'indice des prix d'une part, et «modernisation» de l'indexation automatique des salaires.

Cette dernière revendication, à l'égard de «l'anomalie du système luxembourgeois» retrouve dans le rapport de l'UEL des formules menaçantes : «En présence d'une pression concurrentielle accrue, les secteurs exposés ne peuvent plus accepter une interférence du législateur dans la politique salariale des entreprises».

S'agirait-il d'une dénonciation de la conférence tripartite? Difficile à imaginer. Le législateur est la Chambre des députés; le gouvernement est le pouvoir exécutif. Il est vrai, que de nombreux députés déplorent que leur Haute corporation ne devienne qu'un simple relais des ac-

cords pris au sein de la coordination tripartite.

Une autre proposition de l'UEL concerne la maîtrise des tarifs et des prix administrés, ce qui se traduit par la volonté du secteur privé de faire réaliser au secteur public des économies d'échelle ou encore des gains de productivité.

L'UEL se soucie également des problèmes devant sa propre porte : elle s'inquiète de l'«amélioration du fonctionnement des marchés» et de «l'élimination de la pratique des contrats d'exclusivité».

La première proposition suggère l'introduction d'un indicateur comparatif des prix dans la Grande Région et la seconde vise l'exécutif européen, la Commission européenne, d'éliminer «un tel système de distorsions de concurrence inacceptables, élimination qui ne peut se faire sans le soutien efficace des ministères nationaux compétents».

Le beurre et l'argent du beurre : l'UEL fait appel à l'État pour lui enlever toutes les entraves. Celles qui consistent, selon elle, sur les salaires sociaux minima et celles qui concernent l'adaptation automatique des salaires au coût de la vie.

Chômage et emploi : «Un paradoxe»?

L'UEL caractérise de «paradoxe luxembourgeois» l'accélération du taux de création d'emploi qui s'accompagne d'une augmentation du taux de chômage.

L'Union des entreprises luxembourgeoises fait dans son *Rapport annuel 2008* une constatation grave : «Le Luxembourg reste avec l'Irlande le seul pays européen où le chômage continue à augmenter.» L'UEL constate que l'évolution économique du Luxembourg se caractérise toujours par d'importantes créations d'emploi, alors qu'en dépit de ses remarquables performances économiques le chômage continue d'augmenter. L'UEL désigne cette situation de «paradoxe luxembourgeois». Il est démontré «parfaitement que le chômage luxembourgeois est essentiellement d'origine structurelle», estime l'association patronale. Elle formule un certain nombre de propositions concrètes. L'explication de ce phénomène est fournie, en premier lieu, par

l'inadéquation entre les qualifications des chômeurs résidents et les besoins de l'économie nationale. L'UEL constate que le développement actuel de la place financière nécessite de plus en plus de personnel hautement qualifié, mais que ces qualifications sont rares au plan national, voire dans la Grande Région, et que les entreprises du secteur financier (et aussi celles de l'industrie) recrutent des spécialistes dans des bassins d'emploi de plus en plus lointains. Il est étonnant que l'UEL décrive le «paradoxe luxembourgeois» comme sous-emploi de certaines catégories de personnes en âge de travailler, notamment les travailleurs âgés de plus de 55 ans et les femmes. D'autre part, selon l'UEL, le niveau trop élevé des exigences salariales

empêcherait une amélioration sur le marché de l'emploi.

➤ Une autre voie dans l'Éducation nationale

Parmi les propositions que l'UEL adresse au gouvernement, une approche pour répondre à des besoins scolaires spécifiques s'orienterait vers une école comprenant une section anglo-saxonne ouverte également aux ressortissants des pays nordiques, une section française, une section allemande et une section japonaise et asiatique. À titre subsidiaire, demande l'UEL, le gouvernement pourrait poursuivre, voire développer, sa politique de soutien financier aux écoles internationales qui proposent des alternatives aux systèmes luxembourgeois.



Photo : archives lq / martine may

Michel Würth et Pierre Bley ont présenté le *Rapport annuel 2008* de l'UEL.

Faible marge de manœuvre

En cas de besoin, la possibilité du recours à un emprunt serait limitée, estime l'UEL.

Le Rapport annuel 2008 de l'UEL note que «la marge de manœuvre en matière d'endettement est plus limitée dans un petit pays comme le Luxembourg que dans un pays plus grand, du fait notamment de la nécessité de pallier, à travers les finances publiques, une forte volatilité macroéconomique intrinsèque».

À la fin décembre 2006, la dette publique luxembourgeoise représentait 6,6 % du PIB. Globalement, au Luxembourg, le ratio «Dette publique/PIB» est nettement inférieur à celui de la majorité des États membres de l'UE.

En pratique, remarque le *Rapport annuel 2008* de l'UEL, seule l'Estonie (4 %) connaît un taux d'endettement inférieur à celui du Grand-Duché. Les pays voisins du Grand-Duché se caractérisent par des ratios nettement supé-

observé depuis 2005. Pourtant, l'UEL estime que le faible niveau des réserves budgétaires de l'État contraste avec le «bon» résultat et laisserait entrevoir une détérioration des actifs nets, voire même du ratio «Dette publique/PIB» si des réformes n'étaient pas mises en œuvre rapidement.

➤ Quelle sera l'évolution à long terme?

Alors que le ratio «Dette publique/PIB» est resté stable au cours des dernières années, ce n'est pas le cas des réserves des fonds publics.

Entre 2002 et 2008, les réserves auraient diminué de 1,6 milliard d'euros en dépit du produit d'emprunts nouveaux canalisés vers le fonds des routes et le fonds du rail.

À ce rythme, l'État épuiserait vers 2010 la totalité des avoirs des fonds



UEL : quel avenir pour le système des pensions?

L'UEL rappelle dans son *Rapport annuel 2008* que jusqu'à présent, la Sécurité sociale est structurellement excédentaire et, de ce fait, sa dette est restée marginale.

En réalité, la dette sociale cachée du système de pension, basé sur la répartition, est très élevée en comparaison internationale. Ces engagements futurs augmentent, du fait de l'agrandissement de l'écart entre les contributions effectuées par les actifs d'aujourd'hui et la valeur actualisée des promesses de prestations.

L'UEL regrette que le gouvernement n'ait pas profité de la table ronde sur les pensions pour établir un indicateur mesurant cet écart qui indique en fait la viabilité à long terme du système de pension. Selon l'UEL, il faudrait mettre en relation, d'une part, les prestations garanties par la législation en cours sur base des revenus cotisables en fonction des données biométriques actuelles (espérance de vie, entrée en retraite, etc.) et, d'autre part, le prélèvement qui est opéré sur ces revenus.

rieurs au plafond fixé par le traité de Maastricht, à savoir un endettement maximal de 60 % du PIB (Belgique : 88,2 %; Allemagne : 67,5 %; France : 64,2 %).

Les chiffres de 2007 des finances publiques dénotent une amélioration de la situation. Le surplus de l'ensemble des administrations publiques s'établit à 3 % du PIB en 2007, contre 1,3 % en 2006. La dette brute consolidée aurait progressé en 2007, mais son augmentation se serait limitée à 0,2 % du PIB.

La bonne tenue d'ensemble des finances publiques refléterait notamment l'exceptionnel dynamisme des recettes des administrations publiques

spéciaux. Sans le recours à ces réserves, le ratio « Dette publique/PIB » se serait considérablement dégradé au cours des dernières années.

Même si le critère concernant l'endettement (qui ne devrait pas excéder 60 % du PIB laisse encore une certaine marge de manœuvre au gouvernement luxembourgeois, l'UEL rappelle que le deuxième critère, qui limite le déficit du budget consolidé d'un exercice à 3 % du PIB, est de nature à réduire la marge de manœuvre de l'État quant à un possible recours à l'emprunt pour financer les grands projets d'investissements dans l'intérêt de la préparation du pays aux défis de l'avenir.

Recommandations budgétaires

L'UEL a formulé quelques recommandations en matière de politique budgétaire :

- accroître la compétitivité fiscale de l'économie en général et de la place financière en particulier;
- diversifier davantage l'économie luxembourgeoise et exploiter de nouvelles niches;
- investir de manière efficace dans la recherche publique à travers la constitution d'un nouveau fonds spécial « Recherche & Innovation »;

- concrétiser la réforme en profondeur des systèmes de Sécurité sociale en prenant des mesures pour garantir la soutenabilité à long terme;
- garantir la neutralité financière de l'introduction du statut unique des salariés;
- réduire les aides aux personnes physiques en matière de logement et mettre l'accent sur une politique volontariste de soutien de l'offre pour lutter efficacement contre la pénurie.



Photo : archives lq / fabrizio pizzolante

Le niveau actuel des cotisations sociales est insoutenable, affirme l'UEL.

Le système de pension grâce aux frontaliers

Le coût à long terme du régime de pension est exprimé par le rapport entre la valeur actualisée des prestations résultant des revenus cotisables d'un exercice et la masse annuelle des revenus cotisables. Un tel indicateur permettrait une comparaison avec le taux de prélèvement global qui est effectué au même moment pour financer le régime : si le coût dépasse en permanence le taux de prélèvement global, le régime promet à chaque assuré davantage de prestations qu'il ne perçoit de recettes en cotisations et en contributions de l'État. Actuellement, le coût actualisé du régime contributif dépasse 40 %, alors que le taux de prélèvement global atteint 24 %, ce qui souligne la précarité du système, qui n'a pu fonctionner jusqu'ici que grâce à la croissance économique au cours des deux dernières décennies et à l'augmentation de l'emploi intérieur (suite à l'afflux des frontaliers). Les engagements futurs d'assurance pension risquent de ne pas pouvoir être respectés à long terme « en raison d'une législation trop généreuse », estime l'UEL, combinée à une évolution démographique défavorable.